

Plan Transform 2015 : point d'étape chez Air France

Dans le cadre du point d'étape prévu par le plan Transform 2015, le groupe Air France a informé, ce jour, le Comité Central d'Entreprise, de sa décision de prendre des mesures complémentaires.

Dans un environnement économique difficile, particulièrement en France et en Europe du sud, le groupe Air France doit mettre en œuvre des nouvelles actions pour redresser de façon pérenne la situation de ses activités court et moyen-courrier et cargo.

En conséquence, le groupe envisage un redimensionnement de ces activités, rendant nécessaire une poursuite de la réduction des effectifs. Le sureffectif pourrait représenter un peu plus de la moitié de celui identifié en 2012 à 5 100 postes. Les mesures d'accompagnement de cette réduction d'effectif seront comparables à celles déjà mises en place, soit le non-remplacement des départs naturels, des départs volontaires et des temps partiels ou encore des congés sans solde.

L'ensemble des mesures feront l'objet d'un dialogue approfondi avec les représentants du personnel et les représentants syndicaux au cours des prochains mois pour une mise en œuvre au 1er janvier 2014.